

Invitation à l'Assemblée Générale extraordinaire

Elle est fixée au mercredi 6 décembre 2023 dans les locaux de l'Union Gramme.

Cependant, comme chaque année, il sera impossible d'atteindre le quorum de 50% et nous le constaterons officiellement à cette date.

C'est pourquoi, nous convoquons dès à présent une deuxième AG le **mercredi 20 décembre** qui, elle, pourra se tenir sans quorum obligatoire à respecter.

ORDRE DU JOUR de l'AG extraordinaire Union Gamme du 20/12/2023

Celle-ci se tiendra au siège de l'Union Gramme, Quai du Condroz 29 – 4031 ANGLEUR

- 17h30 Accueil des membres
- **17h45** Assemblée Générale extraordinaire
- Modification des statuts, depuis le 1^{er} janvier 2020, le Code des sociétés de des associations (CSA), a définitivement remplacé la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations, avec obligation pour les entreprises de mettre à jour les statuts pour le 01/01/2024.
- Proposition de la candidature de Benoît Epicum (2002) en tant qu'administrateur.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE ACTUELLE

Le Conseil d'administration

Christine Deltour, administratrice

Jean-Jacques Eyen, administrateur

Christophe Geron, administrateur

Juan Herrera, administrateur

Loïc Jonckheer, administrateur

Christian Maka, Président faisant fonction

Jacques Martin, administrateur

Jérôme Walmag, administrateur

Alban Van Laethem, Administrateur

Membres invités

CEG

CB Grammoux

Meva Fenitra Leclercq

- 21h Verre de l'amitié

INSCRIPTION DES MEMBRES COTISANTS OBLIGATOIRE

Par email : d.bebronne@union-gramme.be

Par retour de courrier : Nom :

Prénom :

Promo :

PROCURATION POUR L'AG DE L'UNION GRAMME à renvoyer par la poste

✂-----

- En impossibilité de me rendre à l'Assemblée Générale du **20 décembre 2023**.
- Je donne délégation à : -----
pour me représenter officiellement.

Cette procuration n'est valable que pour l'Assemblée Générale extraordinaire du 20/12/2023 et uniquement pour les points repris à l'ordre du jour et si l'Administrateur désigné est présent.

Nom du signataire :

(Signature précédée par "Bon pour pouvoir" écrit à la main)